

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on a déjà répondu à la question à la Chambre. Le précédent auquel a fait allusion le député a été établi depuis longtemps par l'ancien gouvernement libéral.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SOCIÉTÉ BOW VALLEY—L'ACQUISITION PROJETÉE PAR
BRITISH GAS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a donné un sens nouveau à l'expression «mouvements de masse». En l'absence du ministre, je m'adresse au premier ministre.

Ce dernier n'est pas sans savoir que British Gas se propose d'acheter Bow Valley, une très importante société canadienne d'énergie. L'attaché de presse du ministre de l'Énergie a affirmé que la transaction va à l'encontre de la politique du gouvernement qui interdit la vente de sociétés pétrolières saines à des étrangers. Est-ce toujours la politique du gouvernement canadien? Si oui, quelle sera l'attitude du gouvernement devant le projet de marché entre British Gas et Bow Valley?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre chargé de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, évidemment, nous sommes au courant des informations relatives par mon collègue. Nous n'avons pas encore tous les détails de la transaction envisagée. Cependant, nous devons nous assurer à titre de ministre responsable d'Investissement Canada qu'elle apporte des bénéfices nets pour les Canadiens et ce dans le contexte de la politique énergétique annoncée par mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[Traduction]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre. Il sait qu'Investissement Canada, qui a été mentionnée, a approuvé récemment la prise en charge d'une entreprise canadienne d'utilité publique, la West Kootenay Power, par une entreprise américaine. Nous avons cédé des sociétés pétrolières, des compagnies de gaz, des droits sur l'eau et l'électricité. Ma question au premier ministre, qui connaît les résultats des élections complémentaires, est la suivante. Veut-il passer à l'histoire en ayant accolée à son nom l'épithète politique de «l'homme qui a présidé au bradage du secteur énergétique canadien»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quand je suis devenu premier ministre, nous venions de voir le secteur de l'énergie de l'ouest du Canada être dévasté par le Programme énergétique national. Les néo-

démocrates et les libéraux vont passer à l'histoire comme les auteurs de ce saccage.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon honorable ami devrait savoir depuis longtemps, et notre très honorable collègue le reconnaîtra avec moi, qu'il n'en va pas des élections complémentaires comme des élections générales. Le chef de l'opposition et moi sommes pleinement d'accord sur ce point.

Que mon honorable ami sache que, même si ses collègues néo-démocrates veulent lui enlever son siège, c'est le moment de partir car la peur s'emparera de lui quand nous déclencherons des élections.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRINCIPAL—LA DEMANDE DE FAILLITE

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances et concerne aussi le Principal Group qui a déposé hier une demande de faillite.

Une des compagnies du groupe, la Principal Trust, était assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Étant donné qu'on a beaucoup parlé des difficultés financières du groupe ces six dernières semaines, le ministre peut-il assurer à la Chambre que ses hauts fonctionnaires ont agi suffisamment vite pour éviter des pertes à la SADC? Ou une saignée de l'institution financière a-t-elle amené au cours des six dernières semaines une détérioration considérable de l'actif de la compagnie et des dizaines de millions de dollars de pertes pour la SADC et pour les déposants?

● (1520)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à répondre le plus exactement possible à la question du député.

En ce qui concerne le moment de la faillite de la Principal Savings and Trust Co. Ltd., je dois dire que les dépôts y avaient diminué de 7 p. 100 depuis la faillite des groupes investisseurs.

En réponse à la question du député, je dois dire en outre que les dépôts assurés n'ont pas augmenté non plus au cours de la même période. Par conséquent, les risques pour la SADC sont demeurés inchangés. Il est trop tôt pour déterminer combien il en coûtera finalement à la SADC étant donné que la procédure de liquidation n'a pas encore été entamée.

Je le répète, il est à espérer que la SADC sera en mesure de commencer dans les trois semaines à rembourser les déposants qu'elle assure. Je rappelle au député que ces deux groupes d'investisseurs relevaient de la compétence provinciale et qu'ils ont obtenu une réponse des autorités provinciales.